



COLLOQUE

à l'occasion des 65 ans du Mouvement Jeune Notariat

Vendredi 2 décembre

au Cercle National des Armées
8 place St Augustin – 75008 Paris
Grands salons du premier étage



Métavers et notaires : I.A, NFT, crypto-actifs

Premiers pas sur le 8^{ème} continent

Décryptage et enjeux

OBJECTIF

Au Mouvement Jeune Notariat, il nous a semblé utile d'aider les membres de la profession à démystifier ces notions technologiques afin que le notariat continue à prendre conscience des enjeux, limites et risques que ce nouveau monde numérique peut présenter pour nos concitoyens, leurs usages comportementaux et patrimoniaux, et la place que le service public notarial de pacification des relations juridiques y trouve.

PROBLEMATIQUE

Le Métavers et ses actifs numériques sont sur toutes les lèvres, dans tous les esprits, ces derniers temps. C'est un concept qui soulève nombre de questions, d'intérêts et de doutes.

Qu'est-ce que le Métavers et quelle est la place du service notarial dans ce nouveau monde numérique ?

S'agit-il d'une simple tendance et d'un buzzword ?

S'agit-il d'une bulle qui éclatera au sortir de l'hiver, ou véritablement d'un nouveau territoire de l'innovation technologique conduisant à une transformation profonde des usages numériques créatifs, culturels, sociaux, entrepreneuriaux et industriels ?

Le Métavers est-il un fantasme ou la révolution industrielle et sociétale de demain ?

Peut-être sommes nous, en 2022, encore au début de son développement, ce qui donne le sentiment que le sujet n'est qu'encore théorique, voire, artificiel et que les métavers sont déserts.

Intuitivement, il nous a semblé cependant indispensable d'évoquer ce sujet et ses perspectives parce qu'il y a quelque chose dans l'air du temps qui insiste :

L'annonce d'investissements massifs dans de nouveaux métavers par de grands groupes, ces derniers mois, associée à la convergence du développement des nanotechnologies, des biotechnologies, de l'informatique et des sciences cognitives (NBIC), pourraient être le prélude révolutions de la condition humaine et sociale.

Par exemple, selon des experts, le marché mondial de la blockchain était évalué à 4,67 milliards de dollars en 2021 et devrait atteindre près de 7,18 milliards de dollars en 2022.

Après six ans d'investissements et 30 millions d'euros par an, le groupe RENAULT a posé les bases de son métavers industriel: infrastructure agile, capteurs sur les équipements, structuration des données dans le cloud, scan des usines et des objets en 3D, pour améliorer son efficacité opérationnelle,

Près de 60 % des investisseurs institutionnels interrogés dans une étude de Fidelity Digital Assets disent avoir investi dans des actifs numériques au premier trimestre 2022.

Le ministère de la Culture et celui de la Transformation Numérique ont commandé un rapport qui a été remis au gouvernement en octobre dernier dans lequel il est tenté de donner une définition au Métavers et de cerner les enjeux économiques, sociétaux et culturels qu'il soulève...et force est de constater une certaine confusion des acteurs même du secteur.

Suivant les développements de ce rapport, un métavers serait un service en ligne donnant accès à des simulations d'espaces 3D temps réel, partagées et persistantes, dans lesquelles on peut vivre ensemble des expériences immersives.

Il aurait vocation à supplanter le web actuel, et serait une convergence des jeux en ligne (et de leur outils immersifs), des plateformes du web actuel et des réseaux sociaux, auxquels seraient éventuellement ajoutés la composante économique blockchain et les NFT (les jetons non fongibles).

Les investisseurs sont d'ailleurs encouragés à accompagner le développement des acteurs de ce domaine dans le cadre du plan France 2030, pour que la France devienne une plateforme européenne et mondiale des NFT.

Aux termes de ce rapport, les métavers s'annoncent comme porteurs de débouchés majeurs de l'industrie à la santé, de la culture à la création en ligne, de la formation à l'économie, et leur développement devraient permettre l'émergence de nouveaux leaders mondiaux des usages du numérique et à la France et à l'Europe, si elles s'en saisissent, de renforcer leur rayonnement.

Cependant, ce monde virtuel et cette réalité augmentée qui se développent entraînent leurs cortèges de risques, d'insécurité, d'abus et d'inégalités potentielles.

Alors que le **notaire assure, de manière impartiale, le service public de la pacification des relations de droit et garantit la sécurité juridique des actes qu'il reçoit au nom de la République Française au moyen des conseils qu'il prodigue et de la force particulière des actes authentiques qu'il établit, avec humanité et en veillant à la moralité des contrats**, le notariat est conscient des dangers et enjeux qui guettent nos concitoyens :

Protéger la personne et le citoyen dans le monde numérique (vie privée, données personnelles et mentales, identité, consentement et disparition); **valoriser et transmettre** le patrimoine familial, immobilier et d'entreprise dans le monde digital; **sécuriser** les smart-contracts (formation, force probante et exécution), **autant de sujets fondamentaux auxquels le notariat a commencé à apporter son expertise et ses réflexions.**

L'ensemble est en train de bouillonner, qu'en ressortira-t-il réellement ?

Quels potentiels ? Quels usages ? Quelles limites ? Quelles illusions ?

Il a donc semblé au Mouvement Jeune Notariat nécessaire de faire œuvre de pédagogie et d'aider les membres de la profession à démystifier ces notions technologiques afin que le notariat continue à prendre conscience des enjeux, limites et risques que ce nouveau monde numérique peut présenter pour nos concitoyens, leurs usages comportementaux et patrimoniaux, et la place que le service public notarial de pacification des relations juridiques y trouve.

PROGRAMME

Pour nous aider à comprendre de quoi il s'agit et à alimenter nos réflexions, le Mouvement Jeune Notariat vous propose d'assister à une table ronde variée, réunissant notaires, partenaires de la profession et ingénieurs, sous la **direction scientifique de Sophie SCHILLER, Professeur des Universités à Paris Dauphine-PSL**, cofondatrice de la Fédération Nationale Droit du Patrimoine (FNDP) et membre de la Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers.



Sophie SCHILLER est agrégée des facultés de droit, professeur de droit privé à l'université Paris Dauphine-PSL.

Spécialisée en droit des sociétés cotées et non cotées et c'est dans cette matière qu'elle effectue l'essentiel de son activité de recherche.

Depuis sa thèse sur Les limites de la liberté contractuelle en droit des sociétés parue en 2002, elle a publié de nombreux articles et un ouvrage sur les pactes d'actionnaires, la compliance, les sociétés familiales et la gouvernance des sociétés, en particulier la responsabilité des dirigeants ainsi que leurs nouvelles obligations en matière d'anti-corruption et de vigilance.

Ses études couvrent également d'autres domaines du droit privé et en particulier le droit des biens ainsi que l'application de ces mécanismes en droit des sociétés.

Elle dirige l'École Droit Dauphine, est responsable des M2 Droit des affaires et Droit du patrimoine professionnel, du certificat Compliance extra-financière (anti-corruption, vigilance, protection données personnelles) et de l'exécutive master Compliance.

Elle assure des cours dans diverses matières du droit des affaires et assume plusieurs responsabilités scientifiques et éditoriales : Directrice scientifique de la Revue Actes Pratiques et ingénierie sociétariaire et de la Revue Française de Gouvernance d'Entreprise, membre du comité juridique de l'ANSA (Association Française des Sociétés par Actions), de la commission juridique de l'Institut Français des Administrateurs etc.

En parallèle de ses activités universitaires, elle exerce une activité de consultation et assure de nombreuses formations à l'attention de professionnels juristes et non juristes.

Elle est également membre de la Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers.

L'objectif de cette table ronde est de partager avec nos intervenants leur expérience et leur approche de ces outils numériques, et d'expérimenter à cette occasion la visite en immersion d'un immeuble construit dans un métavers :

- Propos introductifs de **Me Alexandre HARDY, notaire**, président du Mouvement Jeune Notariat

- **LSN ASSURANCES** et leur service Cyber interviendront pour évoquer les legal-tech et la couverture du risque assurantiel lié aux nouveaux actifs numériques attachés au métavers

- **SEPTEO-notaires** interviendra au sujet de leur approche technique du métavers, afin que nous puissions faire tester au public la visite en immersion d'un immeuble virtuel avec des salles de réunion dématérialisées

- **La BANQUE DES TERRITOIRES** évoquera sa vision de ces nouveaux outils et actifs numériques

- **FIDUCIAL** abordera l'Intelligence artificielle en déploiement dans l'expérience notariale

- **NFT FACTORY** nous initiera à l'écosystème des actifs NFT (en attente confirmation)

- **Me Frédéric FORTIER, notaire**, évoquera les crypto-actifs dans l'activité notariale

Des casques seront mis à votre disposition pour expérimenter un univers virtuel en immersion pour une expérience plus émotionnelle et intense.

Le colloque sera suivi, dans les grands salons du Cercle des Armées, d'un cocktail dinatoire avec soirée jazz, avec nos partenaires, pour se rencontrer, continuer à échanger et vous présenter les valeurs et les projets en préparation du Mouvement Jeune Notariat à l'occasion de ses 65 ans.

Le concert de jazz sera assuré par **Jacques BENHAMOU** et le **FIVE O'CLOCK JAZZ GROUP**.

INSCRIPTIONS

En ligne, avec paiement sécurisé : <https://www.helloasso.com/associations/mouvement-jeune-notariat/evenements/anniversaire-65-ans-mjn>

COUT

Participation de 30€ au cocktail dinatoire

INFORMATIONS

Association « MOUVEMENT JEUNE NOTARIAT » 73 boulevard Malesherbes 75008 Paris

Courriel : info@mjn.fr

Site : www.mjn.fr

ACCES au Cercle National des Armées

 RER: A

 Métro: 12, 13, 9

 Bus: 20, 32, 43, 52, 66, 84, 93

ORGANISATEUR : LE MOUVEMENT JEUNE NOTARIAT – www.mjn.fr

Depuis 65 ans, le Mouvement Jeune Notariat permet à tout membre de notre profession animé de la volonté de participer à l'amélioration et au rayonnement du notariat de s'exprimer, quel que soit son âge, son statut et sa fonction au sein de l'Office, même sans avoir eu la chance d'être élu au sein des instances de la profession.

Nos débats et échanges se veulent bienveillants, constructifs, mais francs et sincères.

« **Jeune** » est donc le nom donné à cet état d'esprit curieux, avenant, gourmand et prospectif que nous nous efforçons d'entretenir ; il n'y a aucune limite d'âge pour cela.

Etudiants, collaborateurs, notaires assistants, salariés ou installés, tout le « **Notariat** » a la parole chez nous parce que nous pensons que c'est sa diversité qui fait la richesse.



Les hiérarchies sont oubliées dans notre mouvement afin que chacun puisse donner son avis librement et à égalité.

Nous nous efforçons en quelque sorte d'être un forum utile et produisons depuis 65 ans les événements et réflexions les plus variés **pour contribuer à faire avancer notre profession, animés par un moteur fondamental commun à tous les membres s'y étant investi : l'humanisme.**

Le Mouvement Jeune Notariat se distingue de l'assemblée de liaison, qui est réservée aux notaires et de l'INFN qui est dédié à la formation; il n'est ni un syndicat ni une association d'étudiants.

Le mouvement est indépendant des institutions régaliennes notariales et du Conseil Supérieur du Notariat. **Il n'a pas vocation à les concurrencer, mais au contraire de leur proposer des voies de réflexion innovantes, parfois grinçantes, dont elles peuvent s'emparer afin de les développer davantage.**

Notre démarche est synergique.

En vous connectant à notre site www.mjn.fr vous pourrez notamment accéder à nos derniers magazines et aux rapports de nos derniers congrès annuels, mis en ligne gratuitement pour être accessibles à tous. Les étudiants en droit nous interrogent pour pouvoir y puiser une source d'informations et nous sommes traditionnellement interrogés par le législateur ou les pouvoirs publics pour nous exprimer en qualité d'organisation parmi les plus représentatives de la profession.

Nos congrès les plus récents :

- Valorisation de la Connaissance - le Knowtaire, 2016
- Notariat du 21^{ème} siècle, enfin le zéro papier ? 2017
- Conflits successoraux, 2018
- Le droit international, guide pratique, 2019
- Le bonheur au travail, mythe ou réalité ? 2021

Ces quelques thèmes (sur les plus de 50 congrès réalisés) ont permis de dégager des pistes concrètes et soulever des questions utiles pour notre profession, inspirant de nouveaux comportements ou réflexions : par exemple, récemment, le développement et l'organisation de la numérisation du parcours du dossier dans les Offices et la sécurisation technologique du cadre de travail de l'Etude, éléments ayant traversé la journée de la Raison d'Etre, l'approche complémentaire et pratique du congrès des notaires de Bruxelles en 2019, etc...

Nombre d'innovations, aujourd'hui acceptées, sont des idées issues de nos séminaires et congrès, qui paraissaient inquiétantes ou même choquantes au début, et sont aujourd'hui partagées par l'ensemble de la profession : université du Notariat, statut du notaire salarié, S.E.L., formation, Prix Qualité, Forum de l'installation pour accompagner nos nouveaux Confrères, parfois très perdus lorsque la loi Croissance leur a permis de s'installer.

N'hésitez pas à nous rejoindre et participer à cette belle aventure en devenant adhérents du mouvement :

<https://www.helloasso.com/associations/mouvement-jeune-notariat/adhesions/adhesion>